

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

Le printemps est là !

Alors profitez du beau temps pour vous aérer.

Mais n'oubliez pas les consignes sanitaires :

Port du masque dans les villages : dans la rue, sur les marchés et dans les commerces.

Couvre-feu de 19h à 6h sauf dérogation avec attestation.

Recommandation forte de ne pas faire de réunion, en particulier familiale, de plus de 6 personnes.

En cas de test positif : suivre les consignes médicales et de suivi des contacts. **Rester isolé chez soi pendant 10 jours.** En cas de température au 10^e jour, il convient d'attendre 48h supplémentaires après la disparition de la fièvre pour terminer son isolement. Si l'on a des difficultés à respirer, il faut appeler immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Si l'on est cas contact, faire un test. Si le test est négatif rester isolé 7 jours chez soi. Après ces 7 jours et s'il n'y a pas de symptôme, faire un nouveau test (antigénique ou RT-PCR) : si ce test est négatif, l'isolement peut prendre fin.

Vaccinations : peuvent se faire vacciner :

- les personnes âgées de 70 ans et plus vivant à domicile ;
- les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées ;
- les personnes (sans critère d'âge) ayant une pathologie à un très haut risque de développer une forme grave de Covid-19 ;
- les personnes (sans critère d'âge) en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou en foyers d'accueil médicalisés (FAM) ;
- les personnes de 50 à 69 ans souffrant d'au moins une comorbidité (ordonnance du médecin traitant).
- les femmes enceintes

Informations à la date de parution (*Tenez vous informés auprès de vos professionnels de santé*) :

Prendre R.V. avec le centre de vaccination de Die 04 75 22 32 91, ou contacter votre médecin traitant, ou votre pharmacien. **Si vous n'arrivez pas à avoir un RV au centre de vaccination de Die ou êtes dans l'incapacité de vous déplacer seul vous pouvez contacter Philippe Gudin au 06 16 01 92 78**

Compostage à Châtillon, ça marche !

Le composteur installé sur le parking des Chaussières le 7 janvier de cette année a bien démarré, il se remplit et commence à composter.

Les référents ont peu "d'intrus" à

enlever, ils vous remercient de votre vigilance.

Nous signalons simplement qu'il ne faut pas y mettre les cendres de vos poêles, ni les déchets verts des arbustes ou fleurs que vous avez taillés.

Si vous avez des questions, vous pouvez joindre :

Vivien Autissier : 06 65 09 21 49

Jenny Cahen : 06 17 05 17 66

Le service prévention déchet de la CCD :

04 75 22 29 44



Cerisier en fleur.
Les abeilles
sont là !



Déchetterie de Menglon

Horaires d'été : lundi, mardi et vendredi 14h-18h ; samedi 9h-12h et 14h-18h

L'horaire du samedi est susceptible de changer : suppression de l'après midi ou samedi après-midi seulement en juillet août. Merci de vous renseigner. Le prochain numéro de l'Echo vous précisera les nouvelles dispositions.

Pour accéder aux déchetteries de la Communauté de Communes du Diois, **il faut être muni d'une carte**. Si vous ne l'avez pas vous pouvez la demander en mairie ou auprès de la CCD à l'accueil, ou par internet <https://paysdiois.vernalis.fr/demander-votre-carte-de-dechetterie/>



Afin de répondre à une demande des usagers et pour améliorer le traitement des déchets, la Communauté des Communes du Diois propose un **service payant de collecte de l'amiante lié réservé aux particuliers habitant le territoire**.

L'amiante étant classifié dans les déchets dangereux, une organisation de collecte spécifique a été mise en place :

- Sont acceptés uniquement les déchets d'amiante lié (fibro-ciment) des particuliers
- Aucun déchet d'amiante issu des professionnels ne pourra être accepté

- Les dépôts ont lieu le premier vendredi de chaque mois à la déchetterie de Die uniquement sur rendez-vous.

- Les usagers doivent préalablement prendre rendez-vous au plus tard une semaine avant (sauf le mercredi) leur apport au 04 75 22 47 90 ou par mail à dechets@paysdiois.fr afin de pouvoir déposer leurs déchets d'amiante lié.

- Les usagers sont responsables du déchargement de leurs déchets et doivent suivre les consignes indiquées par le gardien et lors de la prise de RDV

- Paiement d'un forfait de 20 € par dépôt

- Tout usager ne respectant pas ces consignes sera refusé.

Réception du local technique pour la fibre, 19 mars 2021

Le syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique) a réuni ses prestataires dont Liotard TP et l'entreprise Chaffois pour faire la réception du local multi sous-répartiteur optique situé à l'entrée du cimetière du bas à Châtillon. Dans le style d'un cabanon de vigne, ce local permettra la connexion des fibres optiques qui rejoindront les habitations (environ 700 lignes à Châtillon). Ce local sera relié au nœud principal de raccordement optique (NRO) qui est prévu à Glandage. A noter qu'il reste encore à poser un garde corps au dessus de la plateforme des poubelles du cimetière.

Le raccordement maison par maison se fera grâce aux fourreaux enfouis par exemple dans les viols du village médiéval lors de leur rénovation, ou ailleurs de façon aérienne comme les actuels fils en cuivre du téléphone qui sont voués à disparaître.

Patience ! La phase d'étude de tous ces branchements a commencé. Il faudra environ 2 ans avant que Châtillon ne soit progressivement raccordé. L'exploitant est ADTIM FTTH, un

groupement solidaire composé des sociétés ADTIM (95,3%), Axione (3,9%) et Bouygues Energies & Services (1%) qui a été choisi par ADN pour exploiter le réseau public de fibre jusqu'à la maison (FTTH).

C'est une Délégation de Service Public (DSP) qui encadre l'intervention d'ADTIM FTTH. Cette DSP a commencé le 1er janvier 2018 pour une durée de 18 ans.

Dans ce cadre, ADTIM FTTH a pour missions de :

- Commercialiser le réseau FTTH auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI)
- Raccorder les utilisateurs finaux (foyers, entreprises ou administrations), dès lors qu'ils auront souscrit une offre fibre auprès des opérateurs.



Compte Rendu du Conseil municipal du 27 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée le 22 février 2021, s'est réunie sous la présidence de Erick VANONI.

Présents : 15 : Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETITDEMANGE, Marielle BARNIER, Grégory BONNIOT, Yolande CHAIX, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, Philippe GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Frédéric SAUVET

Représentés : 4 : Michel CORREARD, Patrick BEGOU, Florent MARCEL, Bernard RAVET

Secrétaire de séance : Huguette MAILLEFAUD

1) Objet: Ouverture anticipée de crédits avant vote du Budget Primitif (BP)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L 1612-1 - Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la

limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Budget communal - Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 2 903 015€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 270 000 € (< 25% x 2 903 015 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Compte 2115 - Achat maison :
259 500.00 €

- Compte 2135 - installations générales, agencement :
10 500.00 €

Soit un total de : 269 500.00 €

Budget Camping - Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 188 000€

Conformément aux textes applicables : (25% x 188 000 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Compte 2128 - Aménagement autres terrains :
47 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2) Objet: Constitution de provisions pour créances douteuses

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Sa finalité est la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, à la demande du Comptable Public, il est

proposé de constituer une provision semi-budgétaire correspondant à 15% des états des restes à recouvrer antérieurs à l'exercice 2019. Le détail des restes à recouvrer a été transmis par le Comptable au début de l'année 2021.

La constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque d'insolvabilité, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2 et R2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les Communes,

Considérant le risque d'irrecouvrabilité de certaines recettes,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses.

DECIDE l'inscription au Budget Primitif 2021 du montant annuel du risque encouru, soit :

1- pour le budget de la commune : 1 193,82€, correspondant à 15% du montant total des restes à recouvrer antérieurs à 2019.

2- pour le budget du camping : de prendre la somme totale de la créance compte tenu du faible montant soit 15,00 €.

3- pour le budget de l'eau et assainissement : 2 737.79€ correspondant à 15% du montant total des restes à recouvrer antérieurs à 2019.

AUTORISE le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

3) Objet: Voirie 2021 Missions MOE Département de la Drôme

Le maire présente au conseil municipal le devis de prestations de maîtrise d'œuvre pour l'établissement et le suivi du programme annuel des travaux d'entretien de la voirie 2021 des communes de Châtillon-en-Diois, Beaurières, Boulc, Lesches en Diois, Montmaur en Diois, Solaure en Diois, Saint Roman, en date du 27 janvier 2021, présenté par la Direction Départementale des Déplacements du Département de la Drôme pour un montant de

7 092.00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de valider le montant de la prestation fixé à 7 092.00 € HT et dont la répartition sera faite sur les 7 communes formant le groupement de commande

Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché de maîtrise d'œuvre du Département de la Drôme pour la voirie 2021 avec les autres communes précitées. La commune de Châtillon-en-Diois, coordonnatrice du groupement, a qualité de pouvoir adjudicateur.

4) Objet: Ouverture de la déchetterie de Menglon

Le maire donne lecture d'un courrier de la CCD concernant un projet de modification du planning d'ouverture des aires de tri. L'aire de tri de Menglon serait impactée par la suppression d'une demi-journée d'ouverture.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité réaffirme sa volonté de conserver l'ouverture de la déchetterie de Menglon sur 4 demi-journées durant toute l'année, avec le samedi après-midi en juillet et août.

Questions diverses

- Mme Rachel ODDOZ a été retenue pour assurer le poste accueil du secrétariat à la mairie.

- Commission économique de la CCD : Le but est de répertorier les locaux commerciaux vacants. Il existe sur Die des associations spécialisées dans le micro crédit pour aider les personnes en difficulté à créer des activités économiques.

- Pôle médical : la commune va avoir besoin dans les prochains mois d'un médecin. À partir du 1^{er} juillet, les 2 médecins actuels n'assureront plus de consultations au cabinet de Châtillon (Dorothée Villerabel consultera seulement à Die et Sophie Evrard s'absente pour une année). Un appel sera lancé. La commune étudie des lieux possibles pour installer de nouveaux médecins et professionnels de santé. Le problème qui se pose est la conformité des bâtiments. L'ARS et le Conseil Départemental seront consultés sur les dispositifs mobilisables par les communes pour des travaux d'aménagement. Il est mis en place un "comité consultatif santé" composé d'élus de Châtillon-en-Diois et des autres communes de l'ancien canton.

Note : Compte rendu provisoire avant adoption définitive par le conseil municipal.

Téléphonie mobile



L'antenne de Châtillon est en place ! Et est "allumée" pour tous les opérateurs. Dès le 24 mars, Free, Bouygues et SFR ont branché leur équipement. Orange s'est aussi connecté avec un peu de retard ! Il peut y avoir encore des ajustements à faire !

Certains ont pu constater que leur téléphone marchait maintenant à l'intérieur de leur maison. Plus besoin de sortir pour trouver l'endroit idéal où "ça passe".

Rappelons qu'il s'agit d'une antenne 4G et que des

professions comme les infirmières, médecins, pompiers, artisans pourront ainsi facilement communiquer.

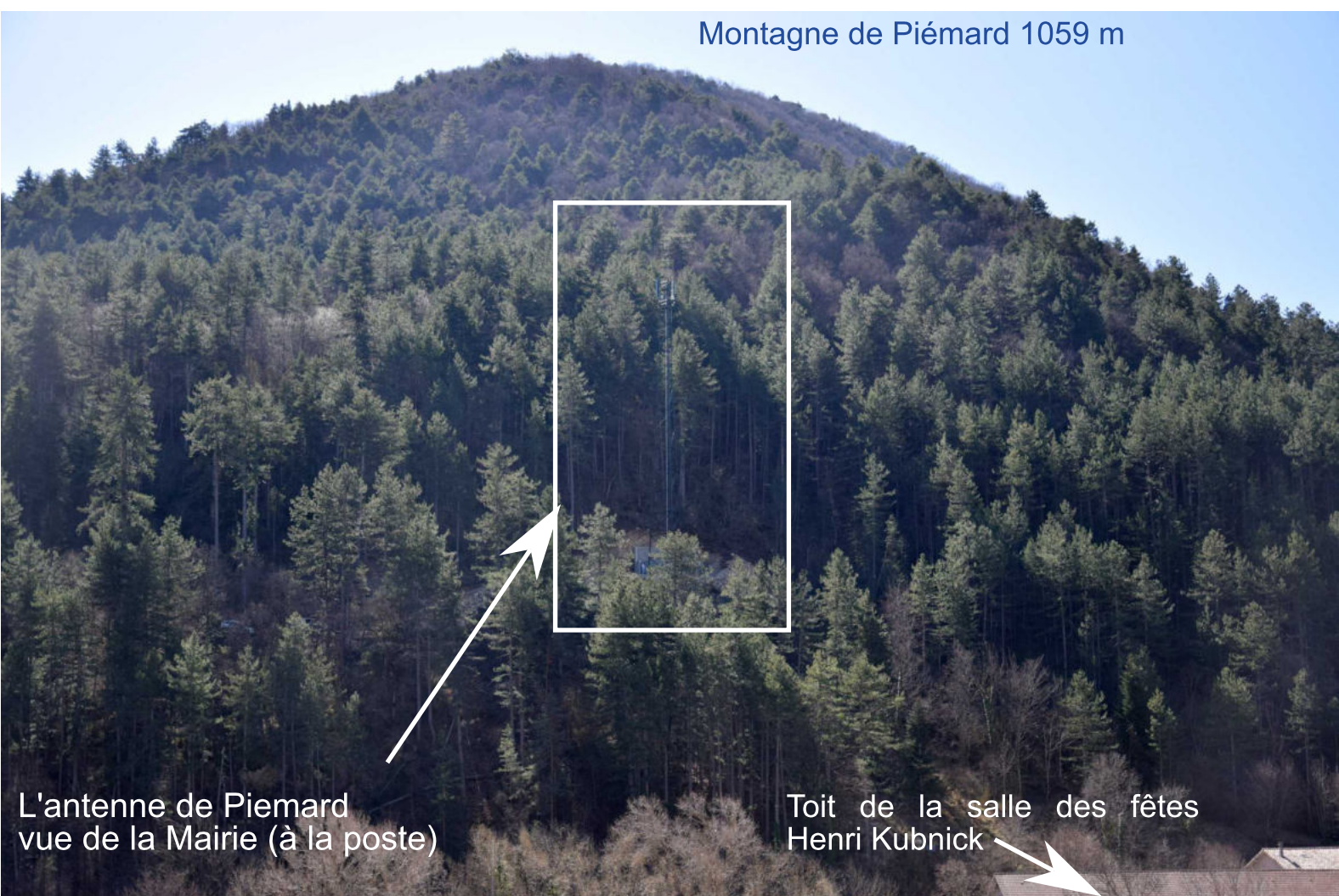
Quant à l'intégration paysagère, l'antenne peinte en

vert ne saute pas aux yeux. Le talus de terrassement trop visible va s'effacer lentement. Le mur de protection sera plus discret lorsque les jeunes pins au premier plan auront grandi. Il reste aussi que la piste (sentier GR) sous l'antenne est maintenant argileuse, collante et glissante en cas de pluie sur une portion de 100 m. Quelques automnes avec les feuilles mortes vont reconstituer un peu d'humus.

Au fait avez-vous vu les antennes sur le réservoir d'eau ? Peu visibles car munies d'un capot vert, elles servent à relayer par faisceau hertzien les signaux de la grande antenne vers l'antenne d'Aucelon-Pas de Jansac.



Montagne de Piémard 1059 m



L'antenne de Piémard
vue de la Mairie (à la poste)

Toit de la salle des fêtes
Henri Kubnick

L'ouverture du camping se prépare !

Le camping municipal des Chaussières est un équipement important pour la commune. Situé en plein centre bourg, à proximité des commerces, de la piscine et des courts de tennis, le camping qui dispose de 154 emplacements permet d'accueillir de nombreux touristes. Mais il faut entretenir ce patrimoine et s'adapter aux évolutions et aux attentes des clients.

La municipalité a donc décidé d'acquérir 2 mobile homes "4 saisons". Ils pourront accueillir des touristes pendant toute l'année. L'un disposera de 3 chambres, l'autre sera adapté

PMR (personnes à mobilité réduite). Le site pour accueillir ces 2 nouveaux mobile homes a été préparé : raccordement eau, égout, électricité.



Pour les randonneurs à vélo le camping va s'équiper de 2 cyclo-lodges qui permettent une halte d'étape dans un petit chalet léger en bois pour 2 personnes, avec même un abri pour leurs vélos.

Les mobile homes existants ont fait l'objet de soins

conséquents avec le remplacement à neuf des terrasses en bois et, dans certains d'entre eux, le changement des réfrigérateurs.

L'entretien des haies, la taille des arbres a aussi mobilisé notre équipe technique. La terrasse du bureau d'accueil est aussi améliorée. Tout sera prêt pour une nouvelle saison !



À noter que le camping est géré dans un budget annexe "Camping-piscine". Cela permet d'équilibrer l'emprunt de la piscine et de développer cette activité si utile pour la vie de la commune.

Il est aussi prévu au camping à partir du 1^{er} avril un système pour assurer du soleil tous les jours, comparable aux canons à neige des stations de ski. Un moyen de renforcer la fréquentation !

Les marchés à Châtillon

Dimanche 21 mars, Art'Star a tenu son marché de printemps. Et le printemps était là avec un beau temps. Quelques marchands malheureusement ne sont pas venus. Les visiteurs n'ont jamais été nombreux à la fois, mais ont été présents sur la journée. Peut-être que l'atmosphère un peu déprimante de l'épidémie pèse !

Le marché hebdomadaire revient au Champ de Foire

À partir du **vendredi 2 Avril**, le marché retrouve le Champ de Foire. Plusieurs commerçants reviennent progressivement et il faut plus de place !

N'oubliez pas marchands comme visiteurs de porter votre masque, c'est important pour la santé de tous.



Tennis Club de Châtillon-en-Diois

Le nouveau Président, Bernard Degremont, et les membres du bureau installés dans leurs nouvelles fonctions, la vie du Club a repris calmement sous l'effet des contraintes liées à la Covid.

Les premiers à avoir pâti de ce virus sont nos jeunes de l'école de Tennis. Même si l'hiver ne fut pas vraiment rigoureux, il n'était pas possible de pratiquer sur les courts trop glissants. La salle Kubnick, réservée pour la cantine scolaire avec la nécessité de la conserver hors d'une possible contamination, ne leur était pas accessible comme les hivers précédents. Ainsi nos tennismans en herbes, filles et garçons, n'ont pas pu pratiquer leur sport du mercredi. Les raquettes sont restées dans leur étui.

Les adultes qui d'habitude pratiquaient le badminton en salle étaient dans le même cas. Mais ils ont pu aller jouer à Die sur les courts secs ensoleillés ou ventés!

Comme convenu avec le conseil municipal, que nous remercions, la haie du fond des courts et l'arbre proche du club-house ont été proprement arrachés par les services techniques de la Mairie. Pour mémoire, ils ont provoqué des fissures



importantes et dangereuses du béton poreux. Résultat bénéfique de ces travaux, les courts ont séché plus rapidement et si l'on ajoute une météo des plus agréables par son ensoleillement les courts sont redevenus praticables.

La reprise pouvait donc avoir lieu pour nos jeunes adhérents qui devaient retrouver leur moniteur. Mais ce dernier, ayant fait une mauvaise chute sur les courts de Luc, a dû observer un arrêt de travail de 4 semaines. Deux adhérents du club l'ont temporairement remplacé en attendant son retour le mercredi 10 mars. Tout est rentré dans l'ordre et seule la pluie peut empêcher la continuité des cours.

Mais le compte n'y est pas !

En effet toutes ces heures manquées pour les raisons évoquées précédemment font défaut.

Pour y remédier le moniteur prépare des journées



de stage auxquelles nous espérons que tous les enfants pourront assister.

Les dates retenues pour ces stages durant les vacances du mois d'avril sont :

Le jeudi 15, le vendredi 16, le jeudi 22 et le vendredi 23 de 9 heures à 12 heures.

Un communiqué informera directement les parents en temps utile.

Le printemps enfin venu, la société Laquet remettra les courts en état pendant une semaine ainsi qu'il est prévu depuis septembre. C'est une opération technique qui permettra de refaire totalement la surface dégradée des courts et de modifier la couleur du revêtement.

Les membres du bureau avec l'aide de quelques parents assureront le transport des enfants sur les courts de Die ou Luc afin d'assurer la continuité des cours.

Les adultes jouent le jeudi et le dimanche de chaque

semaine.

Six nouveaux adhérents se sont inscrits pour la saison 2020/2021, ce qui est un fait assez rare pour en faire mention !

Pendant les mois de fermeture du camping municipal les réservations des courts par des joueurs extérieurs au club sont assurées bénévolement par Enzo que nous remercions chaleureusement. Cet hiver, étant en pleine restructuration de son restaurant "Enzo Pizza", celui-ci ne peut les assurer. C'est la "Boulangerie Sauvet" qui prend le relais tous les jours de la semaine, sauf le mercredi jour de fermeture, et cela jusqu'au 15 avril prochain date de réouverture du camping. Nos remerciements vont aussi aux régisseurs du camping !

Pour Le bureau du club
Martine Fillet

DISTRIBUTEUR(TRICE) DE COURRIERS ADRESSÉS (en prévision en particulier des campagnes électorales !)

Filiale de HOPPS Group, Adrexo est leader privé français de la diffusion d'imprimés publicitaires et de courriers (B to C) et spécialiste des solutions de livraison de colis pour les petits et moyens e-commerçants.

Dans le cadre du développement de son activité et de la mise en place d'opérations spéciales de distribution, ADREXO recrute des Distributeurs de Courriers adressés H/F.

Votre mission :

Vous prendrez en charge la distribution en boîtes-à-lettres de courriers adressés sur un secteur géographique déterminé.

En pratique, vous récupérerez des courriers dans votre centre de rattachement, puis vous chargerez votre véhicule et distribuerez des courriers adressés dans les boîtes-à-lettres dans le respect des délais de distribution et process demandés.

Notre proposition :

- Une mission en CDD sur une durée de plusieurs jours (à définir selon l'opération concernée)
- Une activité accessible sans conditions de diplôme ou d'expérience
- Un travail en extérieur près de chez vous

Votre profil

- Vous disposez obligatoirement du permis B et d'un véhicule
- Vous êtes dynamique et responsable
- Vous êtes organisé(e), rigoureux(se) avec un bon sens de l'orientation.

Candidature par mail à l'adresse adx053@adrexo.fr
ou en contactant l'agence ADREXO de GRENOBLE :
21 Rue de Comboire, 38130 ECHIROLLES
04.76.09.17.90 / 06.72.87.32.63

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD